

ORANO NPS, le 13 mai 2022

## Avenant non signé, FO avait vu juste !!!

Comme nous l'avons dit, avenant et contrat social ne sont pas liés. Preuve en est, les non-signataires ont touché le complément d'intéressement et la prime d'ancienneté pour les non-cadres.

De plus, lors du dernier CSE, la direction a fait le point sur la mise en place du contrat social. Les salariés non-cadres, qui n'ont pas signés l'avenant, conservent un temps de travail à 1587h et plus de RTT par an.

Non cadres signataires		1 <sup>er</sup> trimestre	A partir de Avril
Jour Calendaires		365	365
Jours WE		-105	-105
Jours fériés tombant sur un jour ouvrés		-7	-7
Fête locale		-1	-1
Congés payés		-27	-25
Jours potentiellement travaillés		225	227
Nbre Heures de travail par jour		7,6	7,37
Nbre Heures de travail par an		1710	1672,99
Temps de travail annuel de référence		1587	1607
Nbre de jours de RTT		16,18	8,95
Nbre de jours de RTT acquis par mois		1,35	0,75
Nbre de jour de RTT 2022	11	4,05	6,72

Non cadres non signataires		1 <sup>er</sup> trimestre	A partir de Avril
Jour Calendaires		365	365
Jours WE		-105	-105
Jours fériés tombant sur un jour ouvrés		-7	-7
Fête locale		-1	-1
Congés payés		-27	-25
Jours potentiellement travaillés		225	227
Nbre Heures de travail par jour		7,6	7,37
Nbre Heures de travail par an		1710	1672,99
Temps de travail annuel de référence		1587	1587
Nbre de jours de RTT		16,18	11,67
Nbre de jours de RTT acquis par mois		1,35	0,97
Nbre de jour de RTT 2022	13	4,05	8,75

Cadres signataires et non signataires		1 <sup>er</sup> trimestre	A partir de Avril
Jour Calendaires		365	365
Jours WE		-105	-105
Jours fériés tombant sur un jour ouvrés		-7	-7
Fête locale		-1	-1
Congés payés		-27	-25
Jours potentiellement travaillés		225	227
Forfait jour de référence Groupe		215	215
Nbre de jours de RTT		10	12
Nbre de jours de RTT acquis par mois		0,83	1
Nbre de jour de RTT 2022	11,5	2,5	9

Pour la prime de vacances, pas de versement en 2023 sauf cas particulier des salariés non-signataires de l'avenant et selon la rédaction de leur contrat de travail. (Ex : contrat avec une rémunération à 13,1 mois)

Prime vacances	01/01/2022	Versement de la prime vacances acquise en 2021 en juin 2022 . Plus d'acquisition au titre de 2022 dès le 1/01/2022 sauf cas particulier des salariés non signataires et selon la rédaction de leur contrat de travail.
----------------	------------	--

## 1,2% Pas content !!!

Lors du dernier CSE, le PDG a fait savoir son mécontentement et son incompréhension vis-à-vis de cette mesure. Il est vrai que cette mesure contrarie ses plans de réduction de la masse salariale (baisse des effectifs, contrat social, signature avenant). Patron, si les 1,2% vous n'en voulez pas, faites un don aux salariés NPS parmi les plus bas salaires qui n'auront pas d'augmentation individuelle cette année...

Avec l'inflation actuelle du carburant, FO demande également l'ouverture de négociations pour les trajets domicile-travail. Nous demandons la mise en place des indemnités kilométriques comme ailleurs dans le groupe.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos élus et représentants FO !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Horia LABED 0134965160/Severine HERNANDEZ 0631022827/Elisa PENDA 0632706952

Mickael BRET 0695853370/Christophe GOMEZ 0687704812